



**Aix en Provence**  
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE  
D'AIX-EN-PROVENCE**

---

Séance publique du

17 mai 2010

Présidence de Mme Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Député des Bouches-du-Rhône  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

---

**2010.516**

**OBJET : ASSOCIATIONS OEUVRANT DANS LE DOMAINE DE LA SOLIDARITÉ :**  
- ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT  
- ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES  
MODALITÉS D'ATTRIBUTION DES DIFFÉRENTES DOTATIONS 2010.

Le 17/05/10 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 11/05/2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Mme Brigitte DEVESA à M. François-Xavier DE PERETTI, M. Robert FOUQUET à M. Alexandre GALLESE, M. Jean-Christophe GROSSI à M. Helliot BRAMI, M. André GUINDE à Mme Michelle EINAUDI, M. Christian LOUIT à M. Gérard GERACI, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à Mme Fleur SKRIVAN

**Excusés sans pouvoir :**

Mme Michèle JONES

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Catherine SILVESTRE donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Qualité de Vie -  
Proximité et CitoyennetéD.G.A.S Qualité de Vie -  
Proximité et CitoyennetéRAPPORT POUR  
LE **CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 17/05/10**RAPPORTEUR** : Mme Catherine SILVESTRE**Politique Publique** : DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE PROXIMITE AUX AIXOISES ET AIXOIS**OBJET** : ASSOCIATIONS OEUVRANT DANS LE DOMAINE DE LA SOLIDARITÉ :

- ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

- ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

MODALITÉS D'ATTRIBUTION DES DIFFÉRENTES DOTATIONS 2010. - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Je vous propose d'attribuer les subventions de fonctionnement et les subventions exceptionnelles pour l'année 2010 aux associations suivantes œuvrant dans le domaine de la Solidarité :

**1) Subventions de fonctionnement :****MEDECINS DU MONDE**

Favoriser l'accès aux soins et aux droits des personnes en situation de précarité.

Pour l'exercice 2010, la Ville accordera à l'association une aide financière sous la forme d'une *subvention de fonctionnement d'un montant de 3 500 €*.**VISITE DES MALADES DANS LES ETABLISSEMENTS HOSPITALIERS**

Visite et soutien des malades isolés ou en mal d'écoute dans les milieux hospitaliers et les maisons de retraite.

Pour l'exercice 2010, la Ville accordera à l'association une aide financière sous la forme d'une *subvention de fonctionnement d'un montant de 500 €*.**SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS**

Soutien aux plans matériel, sanitaire, médical, moral et juridique des personnes et des familles victimes de l'arbitraire, de l'injustice sociale, des calamités naturelles, de la misère, de la faim, du sous développement et des conflits armés.

Pour l'exercice 2010, la Ville accordera à l'association une aide financière sous la forme d'une *subvention de fonctionnement d'un montant de 2 000 €*.

## HALTE VINCENT

Aide, accueil, écoute, information des familles en attente de parloir à la prison de Luynes.

Pour 2010, la Ville accordera à l'association une aide financière sous la forme d'une *subvention de fonctionnement d'un montant de 1 000 €*.

## L'ESPOIR 13

Promotion du don d'organes, de tissus et de moelle osseuse. Informer, sensibiliser et convaincre que le don d'organes c'est la vie après la vie.

Pour l'exercice 2010, la Ville accordera à l'association une aide financière sous la forme d'une *subvention de fonctionnement d'un montant de 400 €*.

## EQUIPE SAINT VINCENT ATELIER MEMOIRE

Actions dans les maisons de retraite auprès des personnes âgées et contre toutes les formes de détresses matérielles, physiques ou morales et dans le respect absolu des personnes.

Pour l'exercice 2010, la Ville accordera à l'association une aide financière sous la forme d'une *subvention de fonctionnement d'un montant de 1 800 €*.

## LES RESTAURANTS DU CŒUR – LES RELAIS DU CŒUR

Aider et apporter une assistance bénévole aux personnes en difficulté, en luttant contre la pauvreté et l'exclusion, notamment dans le domaine alimentaire par la distribution de denrées, et d'une manière générale, par toute action d'insertion dans la vie sociale et l'activité économique.

Pour l'exercice 2010, la Ville accordera à l'association une aide financière sous la forme d'une *subvention de fonctionnement d'un montant de 3 300 €*.

## COLLECTIF GERMAIN NOUVEAU

Accueil des gens de la rue et des personnes en difficultés : repas (matin et midi), domiciliation du courrier, vestiaire, laverie, assistance aux démarches administratives (emploi, logement, allocations), accompagnement vers les services sociaux.

Pour l'exercice 2010, la Ville accordera à l'association une aide financière sous la forme d'une *subvention de fonctionnement d'un montant de 17 000 €*.

<i>NOM DE L'ASSOCIATION</i>	<i>2007</i>	<i>2008</i>	<i>2009</i>	<i>2010</i>
Médecins du Monde	3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €
Visite des Malades dans les Etablissements Hospitaliers	0 €	500 €	500 €	500 €
Secours Populaire Français	1 550 €	1 600 €	1 950 €	2 000 €
Halte Vincent	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €
L'Espoir 13	400 €	400 €	400 €	400 €
Equipe Saint Vincent Atelier Mémoire	1 800 €	1 800 €	1 800 €	1 800 €
Restaurants du Cœur	2 800 €	2 800 €	2 800 €	3 300 €

Collectif Germain Nouveau	16 000 €	21 400 €	16 000 €	17 000 €
TOTAL				29 500 €

## **2) Subventions exceptionnelles :**

### ASSOCIATION FRANCAISE DES DIABETIQUES D'AIX

Journée de sensibilisation et d'information dans le cadre de la campagne nationale de lutte contre les complications du diabète – 5 juin 2010 Centre des Congrès.

*Subvention exceptionnelle d'un montant de 2 000 €.*

### ASSOCIATION POUR LES SOINS PALLIATIFS EN PROVENCE ALPES COTE D'AZUR

XVIème Congrès National des Soins Palliatifs les 17, 18 et 19 juin 2010, qui a pour but de réunir les intervenants en soins palliatifs et de favoriser la formation, la promotion et le développement.

*Subvention exceptionnelle d'un montant de 15 000 €.*

NOM DE L'ASSOCIATION	2007	2008	2009	2010
Association Française des Diabétiques d'Aix	0	0	0	2 000 €
Association pour les Soins Palliatifs en Provence Alpes Côte d'Azur	0	0	0	15 000 €
TOTAL				17 000 €

Ces propositions ont été validées en date du 23 mars 2010.

Je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

ATTRIBUER à ces associations les subventions de fonctionnement et les subventions exceptionnelles pour l'année 2010, telles que présentées dans les tableaux ci-dessus et selon les modalités précitées.

DIRE que la dépense sera imputée au Budget Primitif 2010 de la Ville au chapitre : 92520-6574-1740 pour un montant total de 29 500 € (vingt neuf mille cinq cents euros) qui présente les disponibilités suffisantes.

DIRE que la dépense sera imputée au Budget Primitif 2010 de la Ville au chapitre : 92520-6748-1740 pour un montant total de 17 000 € (dix sept mille euros) qui présente les disponibilités suffisantes.

**2010.516 - ASSOCIATIONS OEUVRANT DANS LE DOMAINE DE LA SOLIDARITÉ :**  
**- ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT**  
**- ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES**  
**MODALITÉS D'ATTRIBUTION DES DIFFÉRENTES DOTATIONS 2010.**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 54</b>
<b>Présents</b>	<b>: 48</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 0</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 0</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 54</b>
<b>Pour</b>	<b>: 54</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire  
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 21/05/2010  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**